

Collectif « Touche Pas à Ma Forêt - Pour Le Climat » TPMF-PLC

E-CHO en conflit avec l'EAU

contact : stop.biocarburants.lacq@gmail.com

Le Gave de Pau : une riche ressource naturelle protégée

Long de 193 km, le Gave de Pau naît au Cirque de Gavarnie dans les Hautes-Pyrénées et rejoint le Gave d'Oloron juste avant Peyrehorade avant de se jeter dans l'Adour 10 km plus en aval. Riche d'un réseau hydrographique de 2 220 kms, son bassin versant couvre plus de 2 500 km², arrose 135 communes pour une population d'environ 380 000 habitants. 81% du territoire du Gave de Pau est composé d'une grande diversité d'écosystèmes : plus de 4000 hectares de forêts alluviales et mixtes, 205 types d'habitats naturels ou semi-naturels dont 99 types d'habitats d'intérêt communautaire. Parmi ces derniers, 18 types sont des habitats naturels prioritaires. La liste est impressionnante: végétation arborescente, prairies, pelouses, marais, eaux dormantes, plantes amphibies ou poussant près de zones humides. Tous ces biotopes accueillent de nombreuses espèces protégées et menacées (tourterelle des bois, lamproies, saumons, aloses, chabots, moules, écrevisses à patte blanche, libellules...). Pour toutes ces raisons, le 10 octobre 2014, le [Site Natura 2000 « Gave de Pau »](#) fut créé.

Le Gave de Pau est convoité et sous pression

Les activités agricoles ont un large impact sur le bassin versant du cours d'eau : la monoculture intensive du maïs entraîne une érosion, un tassement et un appauvrissement des sols, la pollution des cours d'eau et des nappes souterraines par les pesticides et les nitrates (+6 % en 20 ans), et un énorme prélèvements d'eau en période d'étiage. Les élevage intensifs en bâtiments fermés avec plan d'épandage se sont aussi multipliés à proximité immédiate des zones protégées et pèsent aussi sur la pollution des sols et de l'eau. Enfin, le cycle de l'eau est perturbé par d'autres facteurs: absence de couvert végétal sur les champs hors saison; drainage de nombreuses terres cultivées (subventionnée par la PAC dans les années 50); évolution du régime des précipitation liée au réchauffement climatique (pluviométrie annuelle identique mais épisodes pluvieux plus concentrés, plus violents). Résultat: une **accélération du ruissellement** de eaux de pluie, **des fonctions d'éponge et de stockage de l'eau dans les sols très diminuées**, des crues de ruissellement plus fréquentes et plus fortes emportant l'humus à l'Océan.

La forêt couvre 30% du département des Pyrénées-Atlantiques. Les peuplements sont principalement composés de feuillus, notamment de chênes et de hêtres. Depuis 2015, une stratégie d'industrialisation et d'enrésinement des massifs est à l'œuvre sur le piémont pyrénéen suivant l'exemple de la sylviculture intensive landaise ou du Morvan. (*voir fiche contribution forêts*). Les coupes rases sur les pentes argileuses de nos coteaux béarnais et en haute montagne se multiplient. La mécanisation à marche forcée tasse les sols forestiers, même en ouvrages d'éclaircie. La tronçonneuse disparaît au profit de la débardeuse mécanique. La forêt perd alors son rôle d'éponge et les pluies diluviennes emportent d'autant plus facilement l'humus à la rivière, direct à l'Océan.

Une petite activité de pêche professionnelle œuvre à l'embouchure de l'Adour. Elle suffit à perturber la vie d'un gave entier. En toute saison, une dizaine de petites embarcations bien équipées de treuils et de puissants hors-bords tendent leurs filets en toute impunité sur l'Adour, dans le port même de Bayonne. La pression est énorme sur les espèces migratrices amphihalines et plus particulièrement sur le Saumon Atlantique. Depuis plusieurs années, des associations partie prenante du collectif TPMF-PLC luttent pour que cesse ce pillage illégal de la ressource à la vue de tous. L'État a été condamné de nombreuses fois ces dernières années.

Le Gave de Pau est exploité par un nombre important d'installations hydroélectriques. Elles constituent un frein au bon déplacement de la faune piscicole. La notion de continuité écologique a été actée en France en 2007 avec la [Trame verte et bleue](#), démarche institutionnelle inscrivant la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire. En 2022, l'Europe a ouvert la voie de grasses subventions pour accélérer le déploiement des énergies dites renouvelables. Soutenue par les poids lourds du secteur, la micro hydro-électricité privée est à la manœuvre ici, comme sur tous les cours d'eau du pays, quelque que soit leur taille. Résultat: les efforts pour restaurer une continuité écologique sont aujourd'hui menacés, avec un risque accru d'eutrophisation du milieu aquatique par un effet de chauffe sur l'eau

produit par des turbinages successifs au passage des micro-centrales.

Les activités industrielles sont présentes tout le long du cours d'eau mais plus particulièrement dans le **bassin de Lacq** et à proximité de Pau. L'activité d'extraction de granulats dans le lit mineur, aujourd'hui révolue, a profondément marqué le Gave de Pau et contribué à l'incision du lit mineur. Depuis 2017, à Caresse, l'entreprise Daniel tente un passage en force pour creuser à proximité immédiate dans l'espace fonctionnel du Gave d'Oloron. Depuis 2020, l'État a été condamné à plusieurs reprises pour avoir couvert le pillage. Le site de Lacq est déjà fortement impacté par les activités industrielles passées et présentes. En plus des pesticides, de nombreuses substances issues de procédés de fabrication industriels ont des propriétés toxiques. Pour certaines, elles s'accumulent dans les organismes vivants et ne peuvent être éliminés (abrev. [PBT](#)). Parmi elles, les hydrocarbures aromatiques polycycliques et les médicaments sont les plus fréquemment quantifiés dans les cours d'eau. Celles peu persistantes et non accumulables dans les organismes vivants respectent mieux la norme de qualité. Toutefois, considérées en mélanges, ces substances dangereuses présentent des cumuls de pressions toxiques particulièrement élevés sur nos cours d'eau et plans d'eau. Par exemple, à Lacq, dans les eaux souterraines, les valeurs des [PFAS](#), polluants éternels, oscillent entre 0 et 15 ng/l en amont, alors qu'en aval, à Mont, elles bondissent à 1433 ng/l. Autre exemple à Lacq, l'actualité du moment dévoile [une gestion catastrophique d'effluents industriels de la part de l'entreprise Geopetrol](#). Encore un dossier qui vient s'ajouter aux trop nombreuses affaires de pollution environnementale que la zone de Lacq accumule depuis les années 50. La santé des habitants du territoire est sacrifiée pour l'intérêt privé économique.

Partager l'eau avec de nouveaux acteurs industriels en plein réchauffement climatique

Pour alimenter le procédé d'électrolyse nécessaire à la production de 72 000 tonnes d'hydrogène, le projet E-CHO prévoit un prélèvement de 7,7 millions de m³ par an. Cette estimation est peu fiable. Pourquoi ? Parce que [les électrolyseurs existants les plus puissants](#) produisent au plus 2 500 tonnes d'hydrogène par an et ils sont encore au stade de pilotes. Entre les chiffres projetés et la réalité, il y a un changement d'échelle pesant sur l'estimation de consommation en eau du projet.

En Béarn comme dans bien d'autres régions françaises et du monde, le cycle des sécheresses s'emballer par sa fréquence, sa saisonnalité, et l'intensité du phénomène. Dans les Pyrénées, une aggravation de la sévérité des étiages et une tendance à la baisse de la moyenne annuelle de débit des gaves ont été enregistrées sur 40 ans (Onema - études 2006 & 2012). Depuis 2012, le signal est devenu statistiquement significatif. En outre, aux dérèglements du cycle de l'eau en lien avec nos activités humaines évoqués en amont, s'ajoutent la disparition très rapide de tous les glaciers pyrénéens et l'observation alarmante du tarissement de nombreuses sources d'altitude. Cela représente un vrai casse-tête pour nos agences de l'eau qui devraient renforcer leur rôle de gestionnaire de nos ressources en eau. Car, quand vient la crise, l'eau potable est l'ultime usage à préserver coûte que coûte.

Suite à l'extrême sécheresse qu'a connu notre pays en 2022, le gouvernement a lancé en mars 2023 [un plan de sobriété national sur l'eau](#) pour que soient mises en place des transformations structurelles à l'horizon 2030. Un des piliers sur lequel repose ce plan est de **favoriser une gouvernance locale et concertée basée sur les projections scientifiques**. [Parmi les 53 mesures annoncées](#), outre les efforts collectifs de sobriété par tous les usagers, il y a la préservation de la qualité de l'eau et la restauration d'écosystèmes sains et fonctionnels. Par son exceptionnel richesse, le Gave de Pau doit constituer une priorité nationale pour sécuriser et améliorer nos ressources françaises en eau potable.

Du point de vue législatif, la directive-cadre sur l'eau poursuit plusieurs objectifs : la non-dégradation des ressources et des milieux ; le bon état des masses d'eau, sauf dérogation motivée ; la réduction des pollutions liées aux substances ; le respect de normes dans les zones protégées.

Sur le partage de l'eau de notre territoire, le projet E-CHO n'est donc pas neutre. Sur les rejets que la nouvelle industrie va produire, nous n'avons pas de visibilité. Alors que l'Agence de l'eau Adour Garonne élabore un plan de sobriété pour économiser 37 millions de m³ par an à horizon 2030 sur le bassin régional, les presque 8 millions de m³ d'eau requis pour le nouveau projet industriel mettent la pression sur les efforts de sobriété à mettre en œuvre par les acteurs déjà en place. Peut-être enfin devrions-nous faire confiance à nos gestionnaires historiques de l'eau quand Mme Mabrut de la délégation Adour conclue « ***À chaque fois qu'on réfléchit à la mise en place d'un projet, il est important aujourd'hui de se poser toutes ces questions pour que chaque goutte d'eau que l'on prélève soit utilisée au maximum et au mieux*** »